

N/REF : 2/05/2025 11H02 C:025951 I:32427
V/REF : 936238
V/Email reçu le Vendredi 02/05/2025 à 11H02

**SOCIETE HABITATION DES ALPES
METRO EST OISANS GRESIVAUDAN
6 RUE SIMONE VEIL
38170 SEYSSINET PARISSET**

V/REF.IMM. 0678
IMMEUBLE : LA COISETIERE -0678
76-492, RUE DE LA COISETIERE
38530 PONTCHARRA

Fontaine, le 05 Mai 2025

Référence Marché: Lot11-Plomberie Sud Isere
LOCALISATION : ALLEE 174 COISETIERE - M.FERREIRA 06 10 33 07 36
MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE CANALISATIONS D'ALIMENTATION D'EAU
Donneur d'ordre : M. F. YADEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 02/05/2025 A 11H15:
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME FERREIRA
CONSTAT: FUITE SUR TUBE EN CUIVRE DIAM 16 SOUS LA CHAUDIERE
COUPURE D'EAU DU LOGEMENT
REPLACEMENT DE LA PARTIE FUYARDE EN CUIVRE PAR DU MULTICOUCHE
RACCORDEMENT A LA CHAUDIERE
REMISE EN EAU
CONTROLE BON ETANCHEITE - OK
NETTOYAGE ET REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : MP AB EMAIL en CC le 02/05/25 a 17H30 faycal_yadel@pluralis-habit
MP AB Email envoyé le 02/05/25 a 17H30 M. J. QUERIN

ATTENTION: L'INTERVENTION DE RECHERCHE DE FUITE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT

En effet, nous ne possédons pas le plan de l'installation et de ce fait nous agissons par sondages et recherches successives.
La durée de l'intervention est fonction de l'accessibilité au réseau de distribution (présence des occupants, facilité d'accès aux gaines techniques, réseau encastré ou apparent, ...) et de la distance entre la fuite et le lieu de

la présence d'eau.

Ainsi, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions / déplacements que nous arrivons à déterminer l'origine exacte de la fuite.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PLS407-Ff Recherche de fuite <=2h00	1	167,29	167,29
1,00	PLS401-F.P.Tuyaut.apparente cuivre/Ml	1	41,82	41,82
TOTAL H.T.				209,11
T.V.A. a 10,00%				20,91
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>230,02</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN